

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL215

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE PREMIER

I. - A l'alinéa 12, supprimer les mots :

« de longue distance ».

II. - En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« national »,

insérer les mots :

« à partir de 100 kilomètres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision